



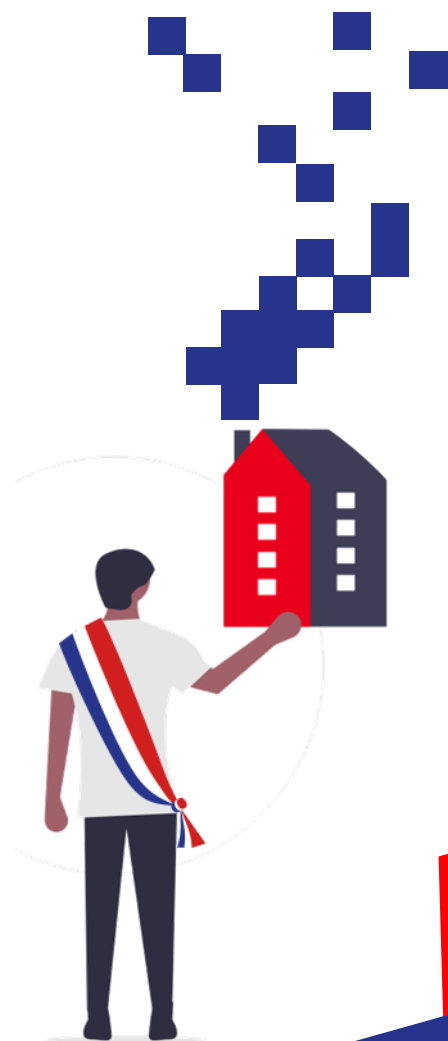
MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité



SUIS-JE PRÊT POUR LA DÉMAT. ADS ?

A partir du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes de plus de 3500 habitants seront concernées par l'obligation de recevoir et d'instruire par voie dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme : c'est la dématérialisation de l'application du droit des sols (Démat.ADS).



POURQUOI SE PRÉPARER DÈS MAINTENANT ?

La dématérialisation des autorisations d'urbanisme répond à deux obligations réglementaires pour les collectivités compétentes en matière d'instruction : la loi ELAN, qui précise que « *les communes dont le nombre total d'habitants est supérieur à 3500 disposent d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1^{er} janvier 2022* » ; et la SVE (saisine par voie électronique) qui doit « permettre aux usagers de **saisir l'administration (Etat et collectivités territoriales) de manière dématérialisée**, selon les modalités mises en œuvre par ces derniers (email, formulaire de contact, télé services etc.) dans le respect du cadre juridique général ».

Une collectivité mal préparée risquerait de :

- **Passer à côté de dossiers** transmis par voie électronique et pâtir d'une mauvaise image auprès des pétitionnaires
- **Engorger les services instructeurs** avec un double flux, non anticipé, de dossiers papiers et dématérialisés
- **Générer des acceptations tacites** de dossiers instruits hors délais
- **Accroître le risque de contentieux** par une insécurisation juridique des actes produits (signature, archivage légal etc.).

ÊTRE PRÊT À LA DÉMAT., C'EST...



LA MISE À NIVEAU DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

- Un **logiciel métier** de traitement des autorisations d'urbanisme, raccordé aux outils de l'Etat (PLAT'AU)
- Des **postes de travail** adaptés pour les instructeurs
- Des **débits réseaux** suffisants



DES AGENTS FORMÉS À DES NOUVELLES COMPÉTENCES ET UN NOUVEAU CADRE DE TRAVAIL

- Une organisation capable de traiter **deux flux parallèles** (papier et dématérialisé)
- Des **agents formés** aux outils numériques
- La **prévention des risques** liés au travail sur écran



DE NOUVEAUX MODES DE RELATION À L'USAGER PÉTITIONNAIRE

- Une plateforme permettant le **dépôt en ligne des DAU** pour répondre à l'exigence SVE
- Des **pétitionnaires informés** des nouvelles modalités de dépôt de leur DAU
- Un **service d'accueil** susceptible de répondre aux questions des pétitionnaires sur ce nouveau service



UNE VEILLE SUR LES OBLIGATIONS QUI S'APPLIQUENT AUX COLLECTIVITÉS COMPÉTENTES

- Une veille sur le **cadre réglementaire** de la procédure dématérialisée
- Le recours à des solutions électroniques spécifiques en matière de **signature et d'archivage numérique**



La dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme est une opportunité pour les collectivités et leurs élus de démontrer à leurs usagers que **l'administration publique se transforme et se modernise**. La direction de programme du ministère de la transition écologique met à votre disposition de nombreux outils concrets pour vous accompagner à conduire cette transformation d'ampleur.

OÙ TROUVER DE L'INFORMATION, PAR QUOI COMMENCER ?

Le ministère de la transition écologique met à votre disposition un certain nombre d'informations, **disponibles et relayés par plusieurs canaux de communication.**



OSMOSE est une plateforme collaborative qui s'adresse à tous les agents publics de l'Etat et leurs partenaires. La **communauté Démât.ADS** a pour objectifs de mettre à disposition des acteurs concernés par le programme les ressources utiles à son déploiement, et de relayer régulièrement de l'information sur le programme.

- 🔗 Lien d'inscription : <http://bit.ly/OSMOSE-Inscription>
- 🔗 Accès à la communauté : <http://bit.ly/OSMOSE-DematADS>



Constitué en 2019, le réseau urbanisme et Numérique réunit les professionnels, les services de l'État, les collectivités locales, qu'elles soient pionnières ou en phase d'apprentissage, ainsi que leurs associations. Il a pour objectif de **promouvoir et développer l'usage du numérique dans l'urbanisme.**

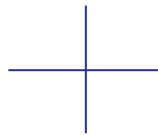
- 🔗 Lien d'inscription : <http://bit.ly/Urbanisme-Numerique>



PAGE LINKEDIN DU MINISTÈRE

La direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) du Ministère de la Cohésion des Territoires diffuse régulièrement sur sa page LinkedIn les **actualités et informations liées au programme Démât.ADS.**

- 🔗 Lien d'accès : <http://bit.ly/MCTRCT-Linkedin>



RADIO TERRITORIA

Tous les mois, la web Radio *Radio Territoria* consacre une émission du **mag de l'urbanisme à la Démât.ADS.** Jean-Baptiste Lasne, directeur du programme, répond aux questions de Johanna Zilberstein sur une thématique donnée. Tous les épisodes sont accessibles en podcast.

- 🔗 Lien d'accès : <https://bit.ly/38hWoC7>



Pour retrouver l'ensemble de ces liens, et toutes les premières informations utiles sur la Démât.ADS, rendez vous sur la page web du Ministère dédiée à la dématérialisation des autorisations d'urbanisme : <https://bit.ly/2QLdBvQ>